

Dans les années suivantes, les biens de Guillaume III du Verdier s'augmentèrent du tènement d'Atracé que lui vendit Roland Gros, damoiseau (1), de divers cens qui lui furent cédés par Jean Grassin de Cordelle-la-Vieille, près le chemin par où l'on va dudit lieu à Presles, enfin de nombreuses terres situées aux territoires « d'El Garet », à Condailly aux Thiers, en Riverie, et à Charerie.

Après ces acquisitions la seigneurie de Guillaume du Verdier s'étendait sur plus d'un tiers des paroisses de Cordelle et de Saint-Priest-la-Roche. Mais cette seigneurie quelque vaste qu'elle fût, ne satisfaisait pas l'ambition de Guillaume. Bien que tous ces achats l'eussent déjà obligé à emprunter à un juif une somme de 250 écus d'or, il n'en continua pas moins à s'endetter davantage pour satisfaire son ambition et augmenter la puissance territoriale de sa maison. Pendant 20 ans, il ajouta encore à ses biens plusieurs terres et redevances féodales que les actes du temps mentionnent en ces termes :

*30 décembre 1326.* — Donation faite à Guillaume du Verdier, chevalier, seigneur de Cordelle, par Jacquette du Vivier, de ses maisons, vignes, terres cultivées et incultes, généralement de tout ce qu'elle possède à Cordelle, vers le Viviers, près la Loire, s'en réservant l'usufruit sa vie durant.

*Février 1238.* — Humbert, Chamariier de Charlieu, cède par échange à Guillaume du Verdier, seigneur de Cordelle, chevalier, 8 deniers viennois de cens qu'il avait droit de prendre sur une pièce de terre sise au territoire « deLechaor »

---

(1) Peu de temps après, Guillaume acheta à Pierre de Vassalieu, prieur de Riorges, les droits féodaux que son prieuré possédait sur ce tènement et sur les terres de Guillaume Dessaigne, de Jean de Romagny et autres.